

Le “Nespresso du vin” lève 2,7 millions d’euros

■ Parmi les investisseurs, on trouve Cinoco-Palais du vin, l’un des leaders de la distribution de vin en Belgique.

Thierry Tacheny, homme de médias et entrepreneur wallon, crée le “Nespresso du vin”. Voici un peu plus d’un an, “La Libre” annonçait le projet étonnant et séduisant initié par celui qui, durant plus de trois décennies, fut l’un des acteurs incontournables du paysage audiovisuel belge. Si ce Namurois de 59 ans reste actif dans la consultance média, il s’est lancé un nouveau défi: créer une “machine intelligente”, pour les professionnels de la restauration et de l’hôtellerie, capable de servir du vin au verre dans les meilleures conditions.

En janvier 2017, on avait pu découvrir la deuxième version d’un prototype composé d’une machine connectée et de trois “tubes à vin” cylindriques, de 2 litres chacun, qui l’accompagnent. Il restait à finaliser un troisième prototype et, surtout, à se lancer commercialement...

Partenaires financiers et industriels

Un an plus tard, l’équipe d’Invineo a tenu à donner quelques nouvelles de son projet. Et elles sont bonnes, même si la partie est loin d’être gagnée! “Aujourd’hui, nous sommes à la moitié du chemin, résume Thierry Tacheny, et on a les moyens de franchir l’autre moitié.” Moyens financiers, s’entend. Car c’est la principale information: Invineo, qui avait déjà pu bénéficier d’un premier apport de capitaux (via les fondateurs et des investisseurs privés) pour 1 million d’euros, ainsi que d’une aide remboursable de 300 000 euros de la Région wallonne, vient de boucler un deuxième tour de table pour un montant proche des 2,7 millions d’euros.

Pour cette deuxième levée, Invineo a pu compter sur le soutien d’un partenaire industriel de renom, le Groupe Cinoco-Palais du vin, et de deux partenaires

financiers wallons (SRIW et Namur Invest). L’arrivée de Cinoco, qui a injecté 1,125 million euros dans Invineo (contre 750 000 pour la SRIW, 250 000 pour Namur Invest et le solde pour les actionnaires historiques), est une surprise. Cette PME familiale, dont les racines remontent à 1691 (!), est en effet l’un des leaders de la distribution de vins et spiritueux en Belgique et au Luxembourg. Gilles Nolet de Brauwere, patron de Cinoco, avance six raisons pour justifier son investissement: l’évolution des modes de consommation du vin (avec une croissance du service au verre dans un marché belge qui stagne depuis plusieurs années); la mise à disposition des restaurateurs et des hôteliers d’un outil innovant (qui va les “débarrasser de toute une série de contraintes” logistiques et de gestion, avec un gain de temps et d’argent); une complémentarité des activités (Cinoco dispose d’un gros carnet d’adresses auprès de viticulteurs du monde entier); un “gros potentiel” à l’international pour le produit et le service d’Invineo; et un “fit personnel” avec Thierry Tacheny.

Passer à l’industrialisation

Pour Invineo, le moment est venu de se confronter au monde réel! La start-up namuroise va mener, à partir de mai, des tests auprès de 50 restaurateurs, hôteliers, cafés et traiteurs (essentiellement en Belgique). Cette phase de validation du “modèle économique” sera cruciale pour la suite de l’aventure.

L’objectif est de pouvoir donner le feu vert à la phase d’industrialisation de tout le processus (fabrication des machines et des tubes à vins, entrepôts de stockage...). “On espère se décider le plus rapidement possible, c’est-à-dire entre juin et décembre”, précise le CEO d’Invineo. Il faudra ensuite compter quelques mois pour concrétiser cette industrialisation. “Si tout se déroule bien, le lancement commercial devrait intervenir en septembre 2019.”

L’ambition d’Invineo, elle, n’a pas changé: installer de 2 500 à 3 000 machines dans un horizon de 3 à 5 ans.

Pierre-François Lovens

“Si tout se déroule bien, le lancement devrait intervenir en septembre 2019.”

Thierry Tacheny
Cofondateur et CEO d’Invineo.



La machine, les tubes à vin et son fondateur, Thierry Tacheny. C’est sur les “tubes” qu’Invineo gagnera surtout sa vie.

Le futur accord commercial UE/Japon sur les rails

■ Ce partenariat économique concernera près d’un tiers du PIB mondial.

La Commission européenne a envoyé mercredi au Conseil le futur accord commercial entre l’Union européenne et le Japon, le plus important de ce type jamais négocié par l’UE, ainsi que les accords avec Singapour. Le premier ne comporte pas encore de volet sur les investissements et ne sera soumis qu’au Conseil et au Parlement européens, tandis que les seconds possèdent un tel volet qui sera, lui, également soumis à l’ensemble des parlements nationaux.

L’entrée en vigueur des deux accords est attendue pour 2019. Négocié depuis 2013, l’accord avec le Japon lèvera la plus grande partie des droits de douane qui coûtent un milliard d’euros par an aux entreprises européennes exportatrices vers le Japon, ainsi que des obstacles administratifs ou des doubles contrôles. Il ouvrira aussi un marché de 127 millions de consommateurs à des exportations agricoles européennes, tout en protégeant plus de 200 produits alimentaires européens de risques de contrefaçons au Japon, ont fait valoir les commissaires à l’Economie, Jyrki Katainen, et au Commerce, Cecilia Malmström. Ce “partenariat économique” avec le Japon, qui permettra aussi aux entreprises européennes de se porter candidates à des marchés publics dans de nombreuses villes du Japon, couvrira un total de 600 millions de consommateurs, représentant pas moins d’un tiers du PIB mondial.

Report sur le volet investissements

Sur le très sensible volet des investissements, l’un des principaux points d’achoppement de la Wallonie qui avait contraint la Commission à retarder la signature du traité avec le Canada (CETA) en 2016, afin d’ajouter des garanties censées mieux protéger les normes sanitaires, environnementales ou sociales des Etats contre les attaques juridiques de grandes firmes privées, le Japon et l’UE ont dû se résoudre à un report. Le Japon souhaitait le maintien d’une ancienne clause d’arbitrage des différends (ISDS), tandis que la Commission s’en tenait à sa version améliorée (ICS, avec possibilité d’aller en appel et nomination de juges permanents), dans l’attente de l’instauration d’une Cour multilatérale permanente sur l’investissement. Les négociations UE-Japon se poursuivent donc sur ce point. Le cas de Singapour est différent: la Cour de justice de l’Union européenne a, à ce sujet, clarifié le partage des responsabilités entre la Commission et les Etats membres. (AFP)